

ment choisi son camp, celui d'une minorité de privilégiés. Contrairement à ce que dit le gouvernement leur contre-réforme n'est pas inéluctable, il est tout à fait possible de financer notre système de retraites par répartition en maintenant les 60 ans, et en revenant sur les réformes précédentes.

La mobilisation continue pendant l'été et, dès la rentrée lors du démarrage du débat parlementaire, nous accélérerons la construction de ce rapport de force dans l'unité la plus large.

Pendant tout l'été, le collectif 31 retraites sur les plages, les marchés, les festivals... a poursuivi la mobilisation.

Pour animer une réunion ou un débat vous pouvez nous joindre à : retraites31@list.attac.org

Tous ensemble, faisons du 7 septembre

à Toulouse, comme dans tous le pays, une forte journée de manifestation et de grève

- o pour le retrait du projet !**
- o pour une juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, le partage du travail et une redéfinition des finalités de l'activité économique.**



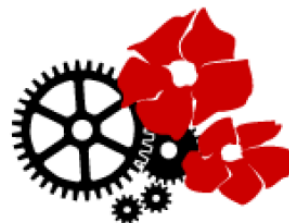
Collectif 31 Retraites
Faire entendre les exigences
citoyennes sur les retraites

**Mercredi 15 septembre
à 20h**

salle Mermoz à Toulouse

MEETING

**Avec des représentants nationaux
des organisations membres du collectif**



Collectif 31 Retraites
Faire entendre les exigences
citoyennes sur les retraites

*Alternatifs- ATTAC- Collectif droits des femmes-
CUAL Toulouse Centre- EuropeEcologie-Les
Verts-Fédération pour une Alternative Sociale et
Ecologique- Fédération Syndicale Unitaire- Gau-
che Unitaire- Nouveau Parti Anticapitaliste- Parti
Communiste Français- parti Communiste des
Ouvriers de France- Parti de Gauche- Parti Socia-
liste- UD CGT- Union Syndicale Solidaires- SUD
Etudiant- ...*

Pour le retrait du projet de loi !

**Les vrais effets de la réforme :
ce qui nous attend !**

- ***allongement de la durée de cotisation...***

... alors que les salarié-e-s ne cotisent en moyenne que 37,5 ans aujourd'hui, et 37 ans demain (selon le COR) : la conséquence sera une nouvelle baisse des pensions. Elle aggravera les réformes de 1993 et 2003 qui avaient entraîné une baisse des pensions de 20%. (selon le COR, pour un salaire de 1200€, la retraite nette ne sera plus égale à 78% du salaire net mais à 58%, soit une baisse de 250€ !!!)

- ***relèvement de deux ans de l'âge légal de départ...***

... alors que la majorité des salarié-e-s n'a plus d'emploi avant d'atteindre 59 ans et que les deux tiers des salariés sont déjà hors emploi à 60 ans. Pour eux, ce sera 2 ans de plus au chômage. Pour la minorité qui pourra se maintenir péniblement au travail, ce sera un emploi non disponible pour un jeune plus longtemps au chômage!..

- ***report de 2 ans de l'âge annulant la décote...***

... pour la plupart, ce sera 10% de moins sur la pension (2 ans de décote supplémentaire), en repoussant à 67 ans l'âge auquel on pourra partir à taux plein, sans décote

- ***pour les fonctionnaires (et les régimes spéciaux)...***

... augmentation en 10 ans de la cotisation salariale de 34,4%, soit de près de 3 points signifiera une baisse de salaire déguisée, alors qu'à qualification égale, les retraites du privé et du public sont comparables. Et, contrairement aux assurances données par le gouvernement, son projet de loi concerne les cheminots (régimes spéciaux) sur tous les points appliqués à la fonction publique. Seule différence : la date d'application, «seulement» à compter de 2017, car il faut attendre que la contre-réforme de 2007 soit appliquée totalement avant d'aller plus loin.

- ***pour les femmes...***

... dont la pension est déjà de seulement 62% de celle des hommes (53% sans les dispositifs de solidarité) : en clair, une accentuation des discriminations dont sont victimes les femmes. Petits salaires, carrières discontinues, petites retraites et âge plus tardif de départ pour éviter la décote, aucun de ces handicaps ne sera atténué par la réforme en cours.

De plus, les dispositifs de majoration ont été rognés pour les femmes fonctionnaires en 2003 (6 mois au lieu d'un an par enfant) et pour les salariées du privé en 2009 (1 an au lieu de 2 par enfant, la seconde année pouvant être partagée avec le père). La possibilité d'inclure pendant le congé de maternité un trimestre d'indemnités dans le calcul du salaire de référence pour la retraite ne compensera pas les dégradations précédentes.

Enfin, le projet va également pénaliser les mères fonctionnaires en supprimant, à partir de 2012, leur droit à une retraite anticipée pour 3 enfants.

- ***la pénibilité est niée...l'espérance de vie en bonne santé rognée...***

... le dossier de presse du gouvernement dit : « les salariés doivent être physiquement usés au moment de leur départ en retraite » ! Le Medef peut être satisfait : la pénibilité ne sera prise en considération qu'au cas par cas, laissant au salarié le soin de faire la preuve médicale que son travail a été pénible.

La pénibilité du travail est ramenée à la question du handicap physique puisqu'il faudra un taux d'incapacité d' au moins 20 % pour que cette notion soit reconnue.

Sachant que les individus restent en bonne santé en moyenne jusqu'à 63 ans, le choix est fait de les faire travailler pratiquement jusqu'à cet âge, les privant ainsi des quelques bonnes années dont ils pourraient jouir.

Ce sont toujours les mêmes qui trinquent !

Une répartition des richesses globalement inchangée qui n'assure pas le financement des retraites

Le gouvernement a beau faire la sourde oreille, il a été contraint de dire qu'il fallait trouver de nouvelles sources de financement. Mais les nouvelles sources qu'il a trouvées lui ont été soufflées par le patronat.

Sur les 32,2 milliards de déficits prévus en 2010, il compte prélever 3,7 milliards sur les revenus du capital. Le reste sera pris aux salariés.

Le passage de 40 à 41 % du taux de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu et l'augmentation d'un point des prélèvements sur les cessions d'actifs sont anecdotiques.

Sur le moyen terme, les mesures d'âge et de durée de cotisation feraient entrer dans les caisses de retraite 20,2 milliards en 2020 et la baisse des pensions des fonctionnaires 4,9 milliards.

Dans le même temps, 1,4 milliard serait transféré de l'assurance chômage aux caisses de retraite, en dépit de la faiblesse des indemnités chômage et du maintien prévisible du sous-emploi à un haut niveau. Salariés et chômeurs contribueraient donc à hauteur de 26,5 milliards sur les 45 milliards nécessaires.

Le comble de la réforme est qu'elle n'assure pas l'équilibre tant souhaité puisqu'il manquera 15 milliards en 2020. Comment pourrait-il en être autrement puisque la classe bourgeoise ne veut pas que l'avantage qu'elle a acquis depuis 30 ans lui soit enlevé, à savoir l'extraordinaire détournement de la valeur ajoutée à son profit.

De mal en pis...

Toutes ces mesures ont pour objectif d'aggraver le partage, déjà inégal, de la richesse produite entre le capital et le travail. Le gouvernement a claire-